



DELIBERATION EPCC N° 2025-20

OBJET : NOMINATION DU DIRECTEUR OU DE LA DIRECTRICE DU CENTQUATRE-PARIS ET AUTORISATION DONNEE A LA PRESIDENTE DE NEGOCIER ET SIGNER SON CONTRAT DE TRAVAIL

Le Conseil d'Administration,

Vu le Code des collectivités territoriales et notamment ses articles L1431-1 à L 1431-9 et R 1431-1 à R1431-21,

Vu l'arrêté n° 2008-267-2 du 23 septembre 2008 portant création de l'établissement public de coopération culturelle du "104 CENTQUATRE".

Vu les statuts du CENTQUATRE-Paris, notamment l'article 11 (désignation du directeur/trice) et 12 (mandat, contrat de travail et renouvellement)

Vu le règlement intérieur du Conseil d'Administration du CENTQUATRE-Paris, notamment les articles 5 et 13.

Vu la délibération du CENTQUATRE-Paris 2025-02 du 10 janvier 2025 lançant la procédure de recrutement pour le poste de Direction du CENTQUATRE-Paris.

Vu les délibérations du Conseil de Paris lors de sa séance du 3, 4, 5 et 6 juin 2025 et de la Ville de Pantin lors du conseil municipal du 26 juin 2025 ayant approuvé une liste de 3 candidat·es susceptibles d'assurer la direction du CENTQUATRE-Paris ;

Vu l'avis du Conseil d'Administration du CENTQUATRE-Paris ayant pour objet de proposer un nouveau directeur ou une nouvelle directrice pour nomination par la Présidente,

Vu la nomination par la Présidente de la Directrice,

ACTE

ARTICLE 1 : Madame Valérie SENGHOR est nommée pour un mandat de 3 ans à la direction du CENTQUATRE-Paris

DELIBERE

ARTICLE 2 : Le Conseil d'Administration autorise Madame la Présidente à négocier et signer le contrat de travail qui précisera la date de prise des fonctions de la nouvelle direction du CENTQUATRE-Paris.

Administrateur·ices présent·es ou représenté·es :18

Abstention :3

Pour :13

Contre :2

La délibération est : adoptée

La Présidente

Carine ROLLAND





DELIBERATION EPCC N° 2025-21

OBJET : NOMINATION D'UN ADMINISTRATEUR EFFECTUANT L'INTERIM DE LA DIRECTION DU CENTQUATRE ET ETENDUE DES MISSIONS CONFIEES

Le Conseil d'Administration,

Vu le Code des collectivités territoriales et notamment ses articles L1431-1 à L 1431-9 et R 1431-1 à R1431-21,

Vu l'arrêté n° 2008-267-2 du 23 septembre 2008 portant création de l'établissement public de coopération culturelle du "104 CENTQUATRE".

Vu les statuts du CENTQUATRE-Paris, notamment l'article 11.5

Vu le règlement intérieur du Conseil d'Administration du CENTQUATRE-Paris, notamment les articles 5 et 13

Vu la délibération du CENTQUATRE-Paris 2025-~~20~~ du 5 septembre 2025 nommant une nouvelle direction.

Vu la vacance de poste de directeur constatée à partir du 15 septembre 2025 jusqu'à l'arrivée de la nouvelle direction.

Vu la nécessité de nommer un administrateur en charge de l'intérim de la direction

Vu la nécessité de délibérer sur les attributions exactes données à la personne en charge de cet intérim.

DELIBERE

ARTICLE 1 : Monsieur François DAGNAUD est nommé pour assurer l'intérim de la Direction du CENTQUATRE jusqu'à la prise de fonction de la Directrice du CENTQUATRE PARIS.

ARTICLE 2 : Les missions confiées à l'administrateur assurant l'intérim de la Direction sont les suivantes :

- Est l'ordonnateur des recettes et des dépenses de l'Etablissement
- Prépare l'état prévisionnel des recettes et des dépenses de l'Etablissement et ses modifications et en assure l'exécution
- Assure la direction de l'ensemble des services
- A autorité sur l'ensemble du personnel, recrute et nomme aux emplois de l'Etablissement
- Passe tous actes, contrats et marchés, dans les conditions définies par le conseil d'administration
- Représente l'établissement en justice et dans tous les actes de la vie civile

Pour l'exercice de ses attributions, il peut déléguer sa signature à un ou plusieurs directeurs et directrices, adjoints de direction et cheffes ou chefs de service placés sous son autorité.



Administrateur·ices présent·es ou représenté·es : 18

Abstention : 0

Pour : 18

Contre : 0

La délibération est : adoptée à l'unanimité

La Présidente

Carine ROLLAND